



Le CSE vous
souhaite la
bienvenue dans
l'Etablissement

COMITE SOCIAL ET
ECONOMIQUE (CSE)

HOPITAL

SAINT VINCENT

68830 ODEREN

03 89 39 19 18

AVANTAGES
ATTRIBUTIONS

1 / Les sorties :

- Afin de responsabiliser les inscriptions, de s'aligner sur les pratiques des autres CSE de l'association et d'éviter des frais engagés inutilement, **une petite participation financière est demandée aux salariés** pour les sorties organisées par le CSE.
- Cette participation devra être **réglée avant l'événement. À défaut de paiement avant cette échéance, l'inscription ne pourra pas être validée et la personne ne sera pas inscrite à la sortie.**
- En cas d'annulation après validation de l'inscription, **aucun remboursement de la participation ne sera effectué**, sauf sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure dûment justifiée.
- Ces dispositions permettent au CSE de limiter les frais liés aux désistements de dernière minute et de garantir une gestion équitable des sorties proposées à l'ensemble des salariés.
- Une participation aux conjoints (déclarés) et enfants directs et à

Charges des salariés ayant moins de 21 ans, au-delà, les enfants participant seront considérés comme étant personnes extérieures.

2/ Les attributions :

• Chèques Vacances :

Des Chèques Vacances seront distribués aux salariés présents lors de la distribution.

• Evénements Familiaux

Naissance 50 € Chèques Cadeaux
Mariage - pacs 80 € Chèques Cadeaux
Retraite 80 € Chèques Cadeaux
Pour en bénéficier sera demandé :
Un justificatif (devra être donné dans les 6 mois suivant l'évènement)

• La Billetterie

Création d'un site internet qui permet l'accessibilité à la billetterie **à l'ensemble des salariés** de l'établissement. **Il appartient à chaque salarié et nouveau salarié de s'inscrire sur le site du CSE en scannant le QR code (présent dans les services ou au CSE).**

• Sport et Loisirs

Participation de 20€ sur présentation d'une facture ou d'un abonnement une fois dans l'année. Concerne uniquement le personnel de l'établissement.

• Noël du Personnel

Des Chéquiers Cadeaux seront distribués aux salariés présents lors de la distribution.

• Noël Enfants du Personnel

Sont concerné les enfants directs et à charges de 0 à 14 ans. Sous réserve du budget

3/ DIVERS

Le CSE se réserve le droit de modifier les montants des avantages précités et leurs modalités de distribution.

Il se tient également à votre disposition pour toute question et ce aux heures de permanences affichées dans les services.